

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2013 À 18 HEURES

Centre administratif de la CUS – Bureau du Président - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER qui a reçu procuration de Mme Danièle MEYER

Absents excusés : M. Claude KERN, Mme Danièle MEYER qui a donné procuration à M. Jean-Marc WILLER, M. Roland RIES, M. Etienne WOLF

Absent : Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, M. Alain JUND

1-2013 Modification n°3 PLU de Furdenheim

Description de la demande

La commune Furdenheim a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification n°3 de son PLU. Il s'agit d'une modification simplifiée dont le dossier sera mis à disposition du public du 21 janvier au 20 février 2013.

La modification vise des corrections mineures de rédaction :

- corrections grammaticales
- autorisation de tous les types de toiture pour les bâtiments publics Art 11 IAU
- limitation de superficie des parkings à la seule place de stationnement sans les accès l'Art 12 IAU

Elle vise aussi des changements dans la liste des emplacements réservés :

- élargissement à la commune de la possibilité d'implantation d'équipements communautaire en C1
- suppression de C7 initialement prévu pour le Transport Routier Guidé pour lequel le CG67 a fait savoir à la commune qu'il n'était plus utile

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification n°3 du PLU de Furdenheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 18 FEV. 2013
La publication le 18 FEV. 2013
Strasbourg, le 18 FEV. 2013

Le Président
Jacques BIGOT

